



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



***Bulletin  
d'informations  
administratives***

***BIA du 05 SEPTEMBRE 2022***



**Arrêté n° 2022-2480 du 5 septembre 2022,  
portant désignation des membres de l' observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social  
et à la négociation de la Seine-Saint-Denis**

Le directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

**VU** le code du travail, notamment ses articles L. 2234-4 et suivants et R. 2234-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté interministériel du 29 mars 2021, nommant Monsieur Eloy DORADO, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**VU** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités d'Île de France du 13 juillet 2022 portant désignation des membres suppléants représentant la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région d'Île-de-France ;

**VU** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités d'Île de France en date du 13 juillet 2022, arrêtant la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

**VU** les désignations de leurs représentants effectués par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales de salariés représentatives dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de Seine-Saint-Denis est composé, outre le directeur départemental ou de sa suppléante, de la façon suivante :

- Au titre des organisations représentatives des salariés

Organisations syndicales	Titulaire	Suppléant
CGT	Madame Jamila MANSOUR	Monsieur Kamel BRAHMI
CGT-FO	Monsieur Reza PAINCHAN	Madame Laurence LECUREUR
CFDT	Monsieur Raphaël BRETON	Monsieur Jean-Claude CHAPON
CFTC	Monsieur Jean-Marc DUFFAU	Non désigné
CFE-CGC	Monsieur Eric GERSHEL	Monsieur Éric BABIN
UNSA	Madame Milouda MECHMECH	Monsieur Luc ATLAN

- Au titre des organisations professionnelles, interprofessionnelles et multi-professionnelles

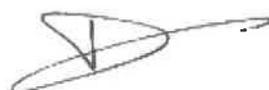
Organisations patronales	Titulaire	Suppléant
CPME	Monsieur Haykail ZAÏER	Monsieur Moktar FARHAT
MEDEF	Madame Vanessa LABBOZ	Monsieur Lilian MATHIAS
UDES	Monsieur Alain RIBIERE	Non désigné
U2P	Madame Chantal SCHALLER	Non désigné
FDSEA	Non désigné	Non désigné
FESAC	Non désigné	Non désigné

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2018-1133 du 18 mai 2018 portant désignation des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de Seine-Saint-Denis est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de l'Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et sur le site internet <https://idf.drieets.gouv.fr> de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Fait à Bobigny, le 5 septembre 2022

Le Directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis



Eloy DORADO